

Genève, le 13 juillet 2010

## Invitation à la presse

Un an après l'entrée en vigueur pour la Suisse de la réglementation Dublin II, l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et le Centre social protestant CSP de Genève, tiennent à faire part du bilan des cas traités jusqu'à présent. Un bilan qui se résume en un constat, consternant :

**La Suisse refuse d'utiliser la marge de manœuvre que lui donne l'Accord de Dublin pour éviter des drames humains.**

Contrairement à ce que l'on croit souvent, le transfert de requérants d'asile vers le premier Etat Dublin par lequel ils sont passés n'est pas du tout impératif. L'Accord de Dublin laisse totale liberté aux Etats pour décider souverainement de renoncer un transfert basé sur les critères de détermination de l'Etat responsable. C'est ce qu'on appelle la « clause de souveraineté » (art. 3 al. 2 Dublin II). On pourrait s'attendre à ce que la Suisse, qui se targue d'une certaine tradition humanitaire et qui, du fait de sa position géographique, renvoie vers d'autres Etat Dublin 10 fois plus de personnes qu'elle n'en reçoit, fasse une application généreuse de cette disposition. Il n'en est rien, ainsi que le montrent les cas observés ces derniers mois par l'ODAE. Plusieurs cas suivis récemment par le CSP montrent au contraire que notre pays n'hésite pas à faire fi de toute considération humanitaire.

**Pour en parler, l'ODAE et le CSP-GE vous invitent à une**

**Conférence de presse, le vendredi 16 juillet 2010, à 11h, au CSP**

14 rue du Village-Suisse (1<sup>er</sup> ét.), à Genève

**Prendront la parole :**

- Yves BRUTSCH, chargé d'information du CSP ; ex-président de l'ODAE (introduction)
- Aldo BRINA, coordinateur de l'ODAE (présentation d'une note de synthèse sur les cas Dublin)
- François MIEVILLE, juriste au CSP (à propos d'un cas récent particulièrement choquant)

D'autres intervenants prendront peut-être la parole dans le cadre de la discussion générale.

Dans l'attente de vous rencontrer, avec nos meilleures salutations,

Yves BRUTSCH (CSP: 022.807.07.00 ; ybrutsch@csp-ge.ge)

Aldo Brina (ODAE: 022.310.57.30 ; info@odae-romand.ch)